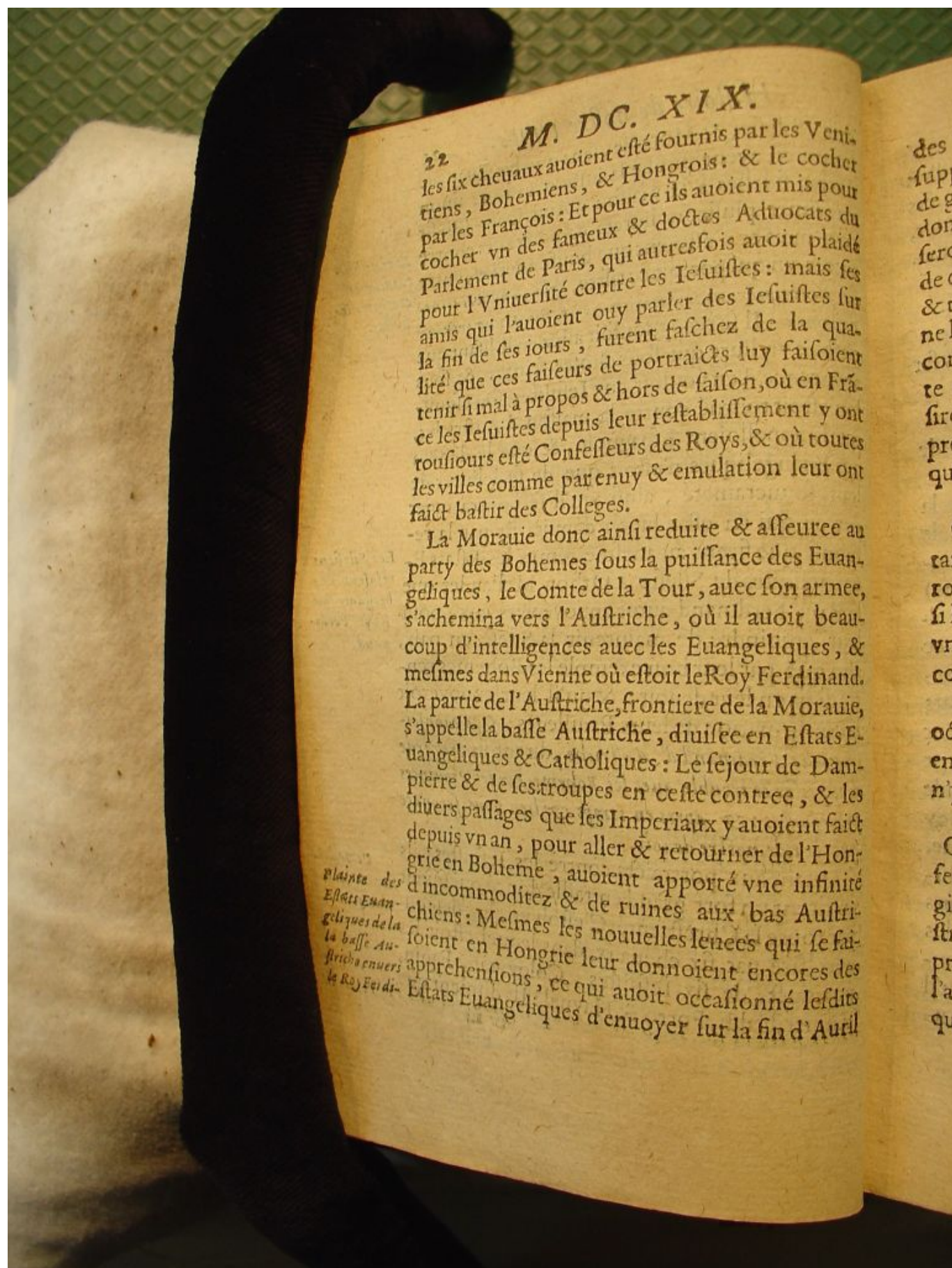


1619_022.jpg



1619_023.jpg

Histoire de nostre temps.

23

*uand pour-
ne soulagez
des sejours
passages des
gens de guer-
re.*

des Deputez à Vienne vers le Roy Ferdinand le
supplier de deliurer leur patrie de toutes sortes
de gens de guerre, & empescher les desolations
dont elle estoit encores menacée : sinon qu'ils
seroient cōtraincts pour euitier tant de malheurs
de chercher à l'aduenir vne meilleure protection
& tuitio. Mais ledit Roy pour l'estat de ses affaires
ne leur ayant peu donner response qui les peust
contenter en leur demande, voyans que le Com-
te de la Tour faisoit en la Morauie ce qu'il desi-
roiroit, & qu'il deuoit au li passer en Autriche, ils
presenterent ces sept articles aux Estats Catholi-
ques, pour les leur accorder & signer.

I

Que les Estats Catholiques & Euangeliques
tant de la haute que de la basse Autriche ne se-
roient plus à l'aduenir qu'un corps d Estats ; &
si la necessité le requeroit, qu'il se feroit entr'eux
vne Vnion offensiue, & deffensiue enuers tous &
contre tous.

*Articles pre-
sentez par les
Euangeliques
d'Autriche
aux Catholi-
ques.*

II.

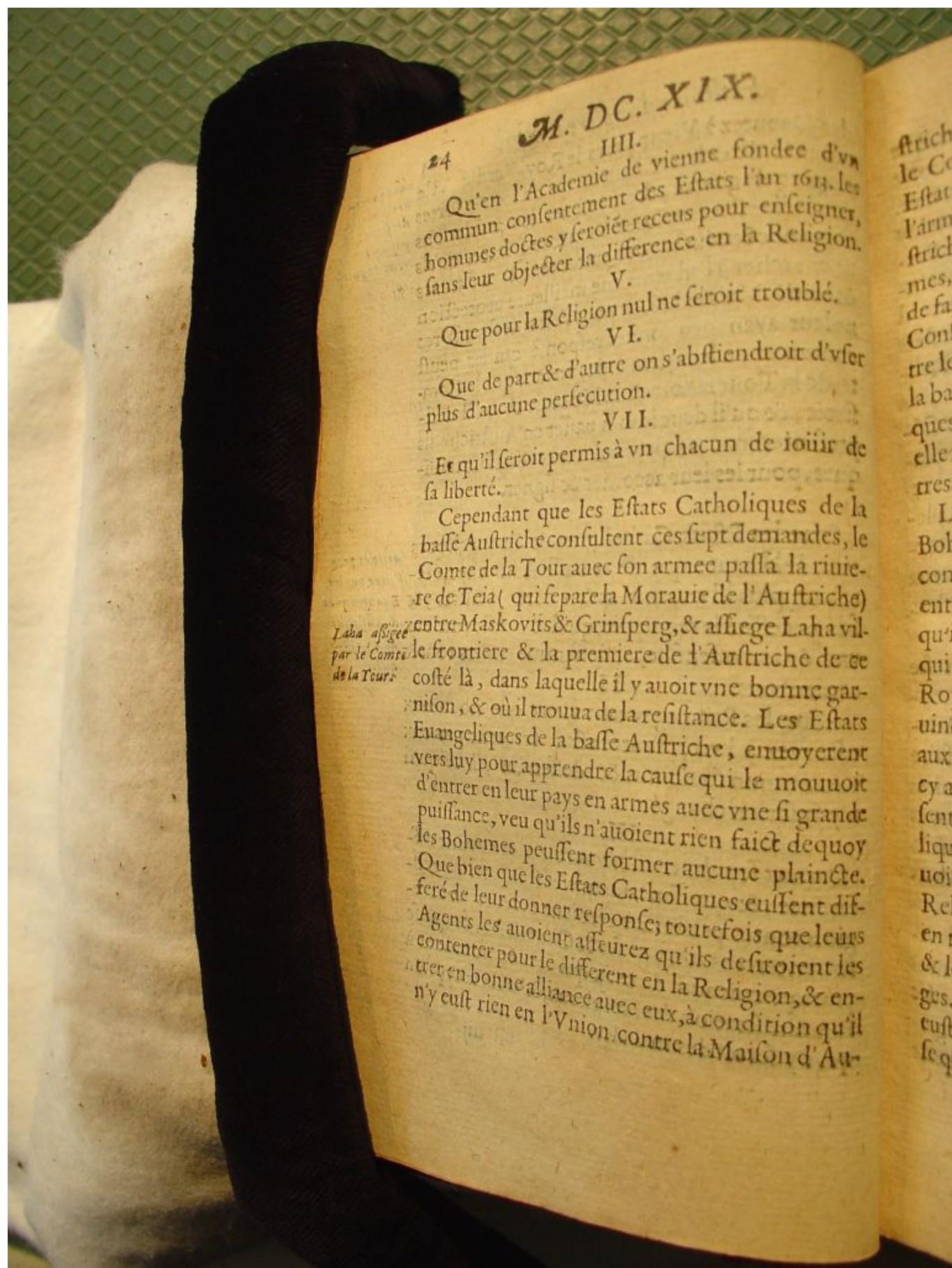
Que les Priuileges tant vieux que nouveaux
octroyez à l'un & l'autre estat seroient par eux
en commun soustenus & deffendus, à ce qu'il
n'y fust rien changé.

III.

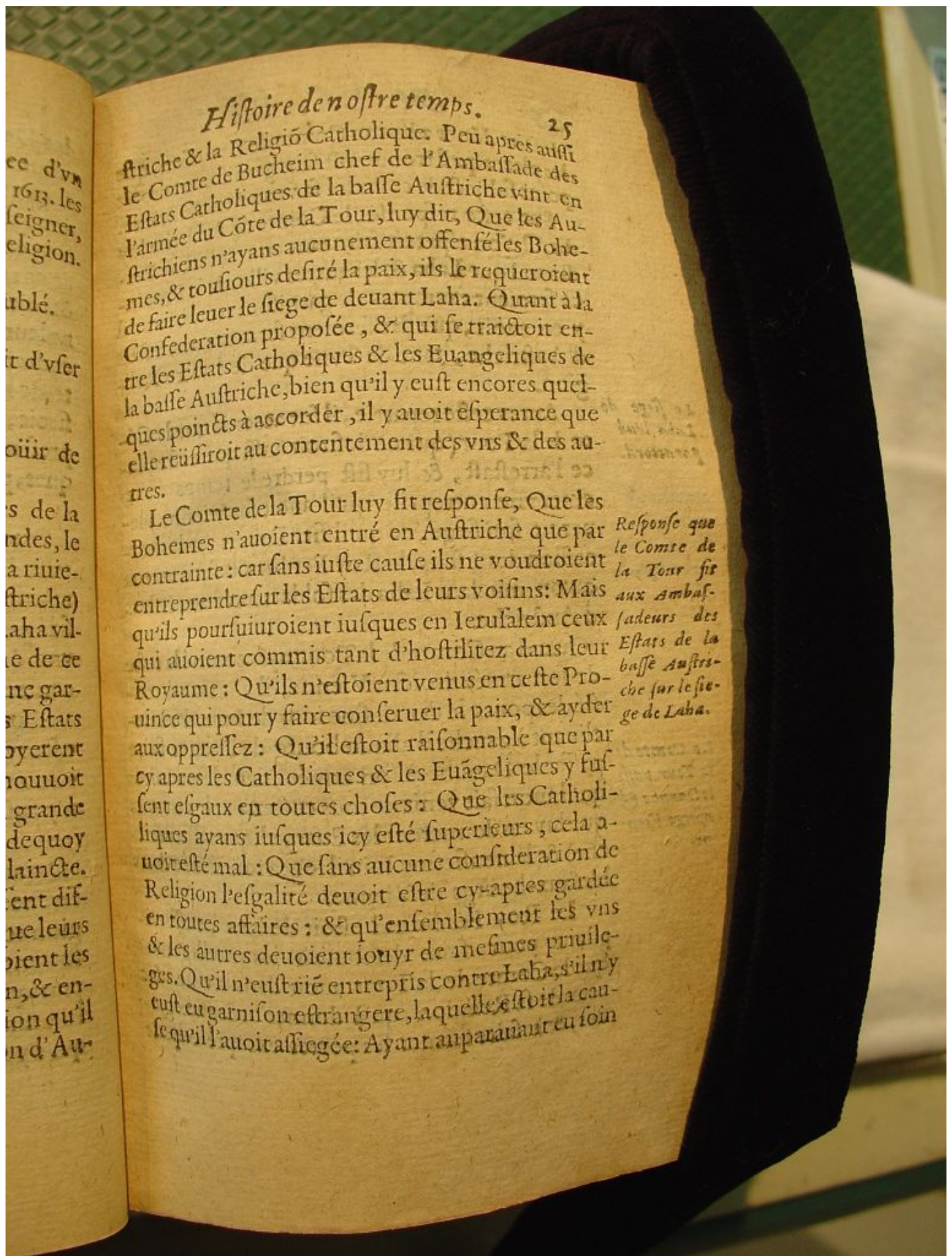
Qu'aux sepultures il n'y auroit plus aucune dif-
ference, & que sans aucune distinction de reli-
gion toutes personnes seroient receuës pour es-
tre enterrees aux Eglises & Cimetieres: ce qui se
pratiqueroit aussi de ceux qui seroiēt pourueus à
l'administration des Hospitaux, & en la reception
qui s'y feroit des malades.

B iij

1619_024.jpg



1619_025.jpg



1619_026.jpg



*Le siege de
Laha leue
par accord.*

*Le Comte de
la Tour passe
le Danube &
assiege Vien-
ne.*

M. DC. XIX.

26
de faire dōner aduis au Comte de Trautsmannsdorff, que
les places qu'il trouueroit sans garnison n'auroient
point subiect de craindre sa venue en Autriche.
Sur ceste responce, le Comte de Buchheim luy
dit, Qu'on eseroit faire tant enuers le Roy Fer-
dinand que Laha & les autres villes de la Prouin-
ce seroient exemptes de garnisons: ou bien s'il
y en auoit, qu'elles feroient serment aux Estats
d'Autriche, tant de l'une que de l'autre Reli-
gion.

Après ceste repartie, il fut accordé que le Co-
te de la Tour (qui ne desiroit aussi que ceste pla-
ce l'arrestast, & luy fist perdre le temps d'exer-
cuer vne entreprise qu'il auoit sur Vienne) le-
ueroit son siege, ce qu'il fit. Depuis, à l'inter-
cession des Estats, le Roy Ferdinand se contenta
qu'on mit dans Laha des soldats iurez aux Estats
d'Autriche.

Quand au Comte de la Tour, ayāt tourné la teste
de son armée droict à Vienne, il y arriua du co-
sté des ponts le deuxiesme iour de Iuin, d'où de-
clinant à gauche il alla au bourg de Fischet faire
passer le Danube à son armée, dans les nauires
qu'il auoit fait venir de tous costez (par les moyes
que luy en donnèrent les Euangeliques d'Austri-
che) & le neufiesme Iuin il logea son armée dans
les faux-bourgs de Vienne.

Le Roy Ferdinand estoit dedans, aussi vi-
gilant pour faire descourir les intelligences
que le Comte de la Tour auoit dans la ville avec
ceux de sa Religion, qu'à donner ordre aux gar-
des, & à faire fermer les portes excepté celle de

la Tour
& porter
trebarte
sieurs vo

Le 8.

vers ledi
demand
avec vn
que luy
desplai
habitar
auoien
luy.

Le m

vous d
pas sc
par l
comm

par vo

dies,

de vil

enfan

meres

qui se

maris

femin

enfan

Mon

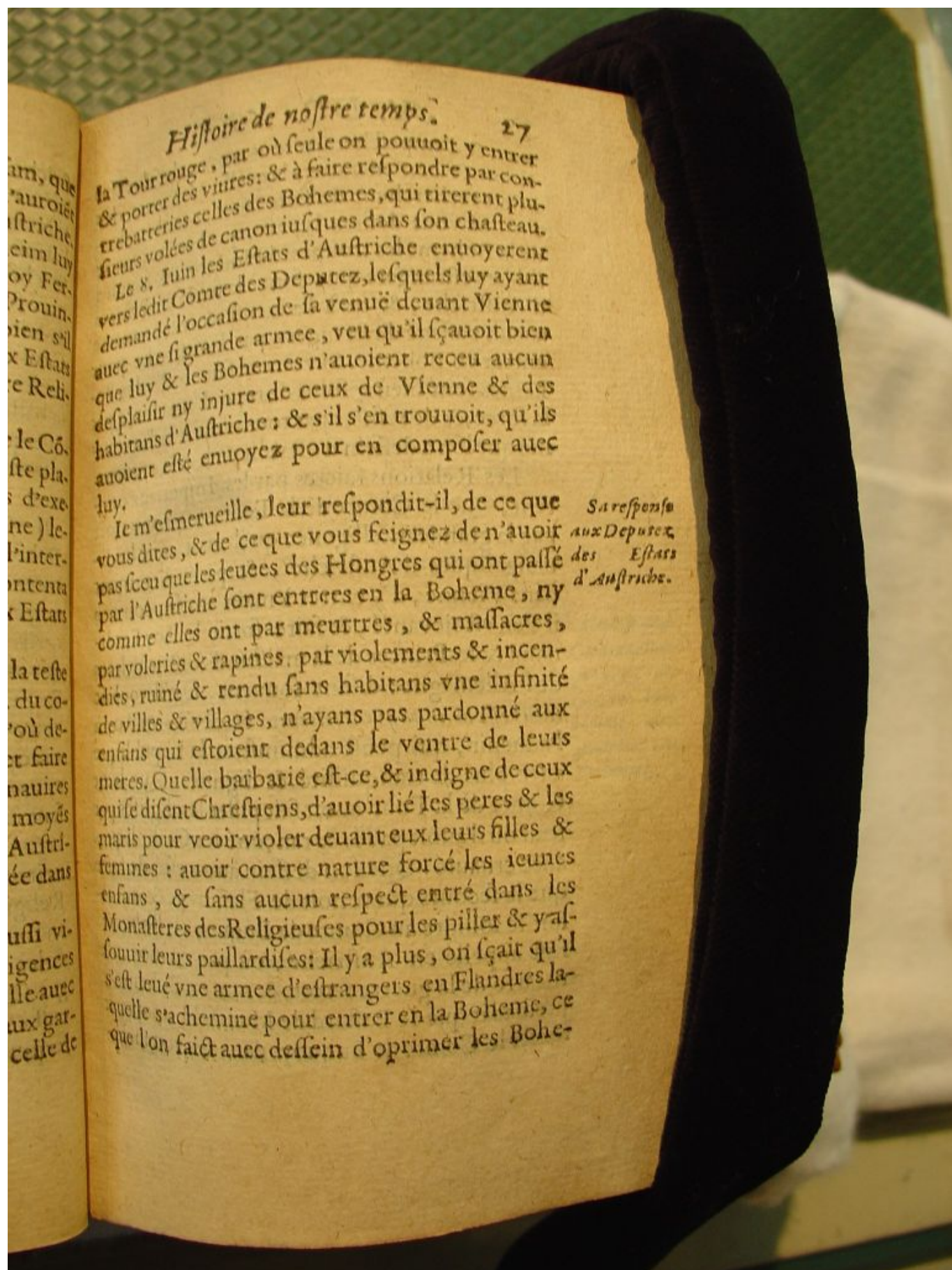
souui

s'est

quell

que

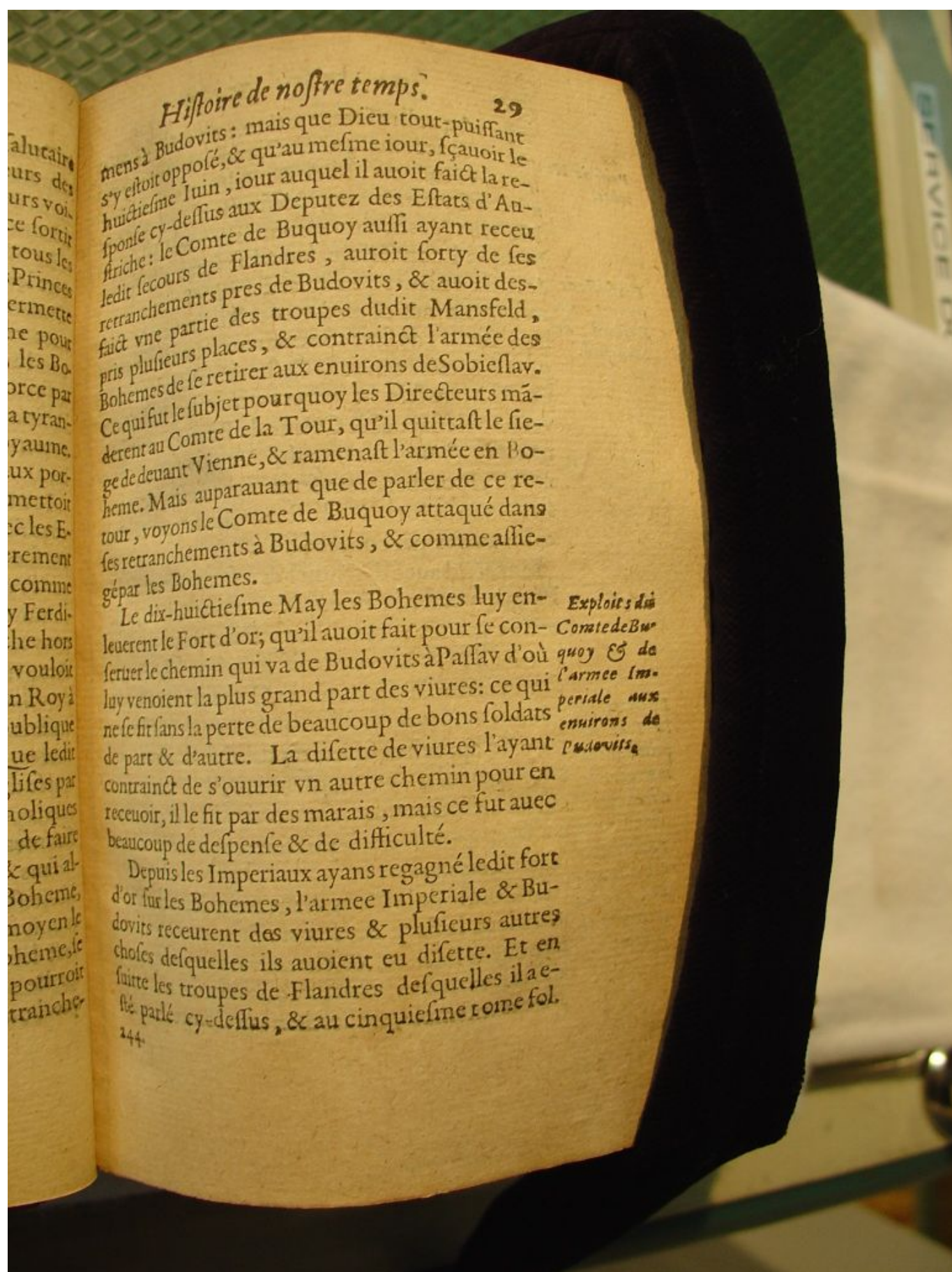
1619_027.jpg



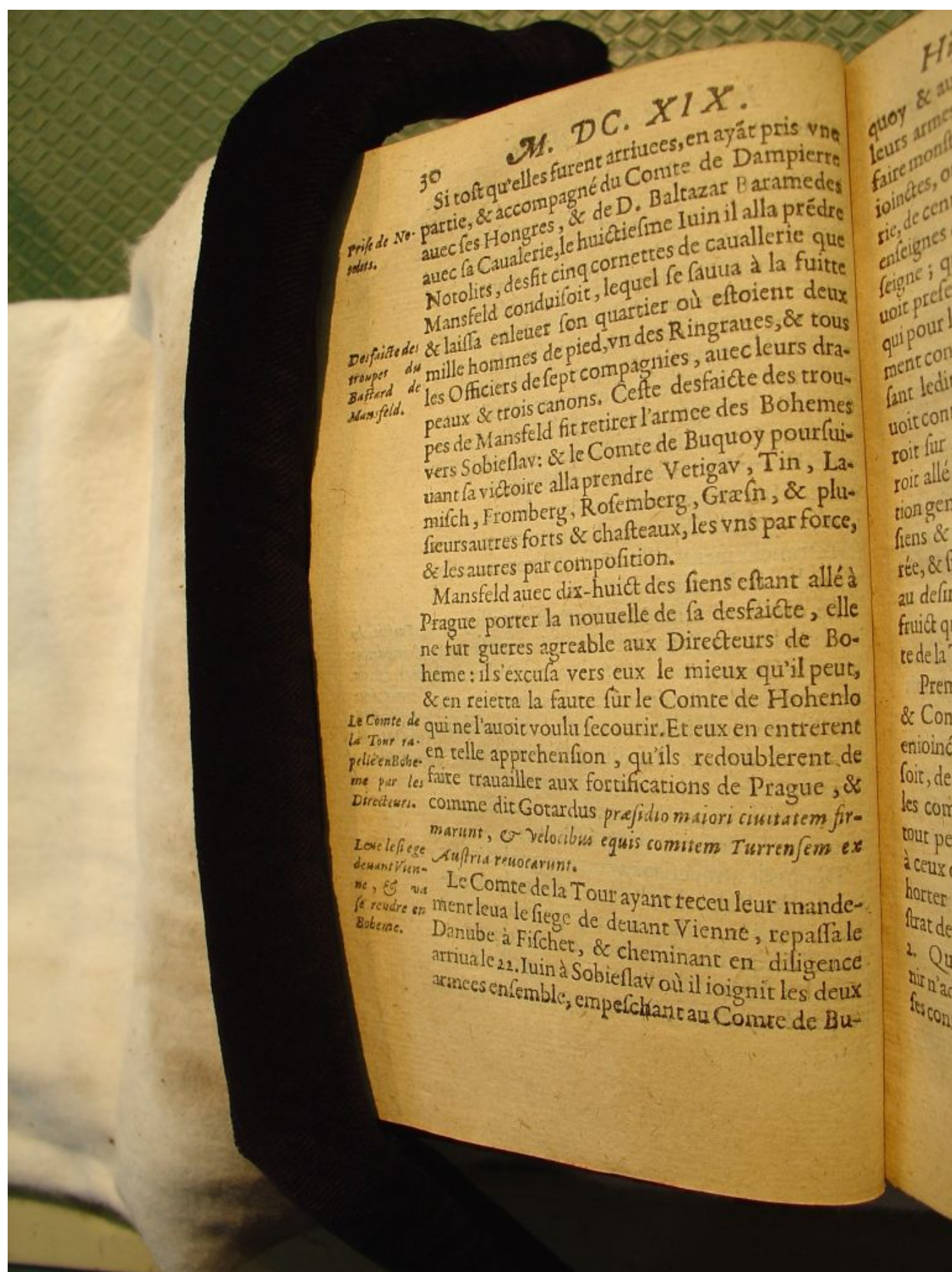
1619_028.jpg



1619_029.jpg



1619_030.jpg



1619_031.jpg

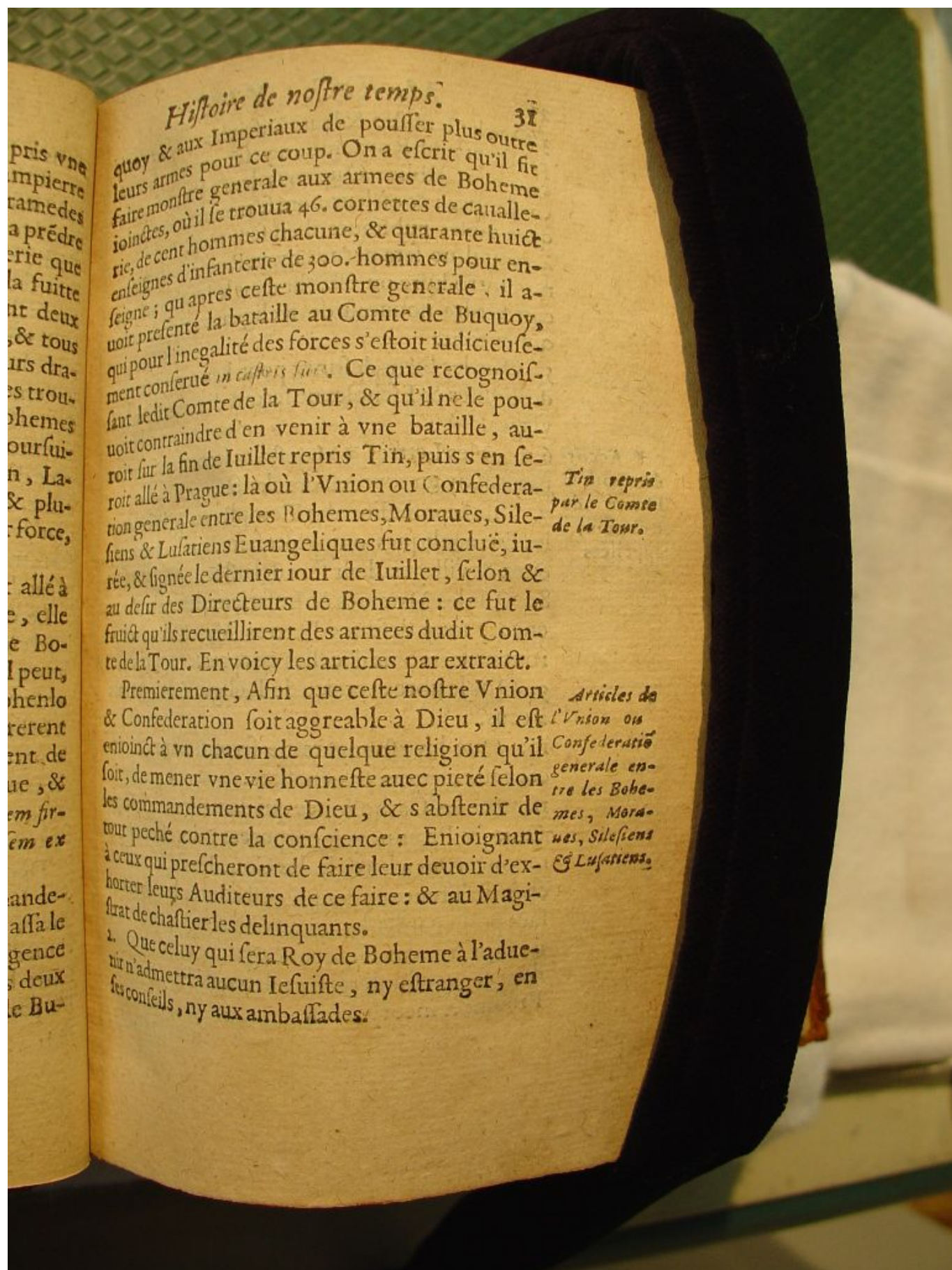


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan